

Le 17 juillet 2024

Secrétariat du Comité de coordination de la recherche au Canada (CCRC) CRCCsecretariat@sshrc-crsh.gc.ca

Re: Capstone Research Funding Organization / Organisation-cadre de financement de la recherche

La Fédération des sciences humaines (la Fédération) apprécie grandement l'opportunité d'engagement offerte par le gouvernement fédéral concernant la nouvelle organisation-cadre pour le financement de la recherche annoncée dans le budget fédéral de 2024. La Fédération soutient l'objectif d'apporter une vision stratégique et une coordination au système de recherche du Canada tout en préservant les éléments qui ont menés à un bilan solide pour le Canada en matière d'excellence de la recherche.

La structure et le mandat proposés pour la nouvelle organisation, décrits dans la lettre du 17 juin adressée aux président.e.s des conseils subventionnaires fédéraux, témoignent de l'engagement du gouvernement à l'égard de l'écosystème canadien de la recherche. Toutefois, la Fédération exhorte le gouvernement à faire preuve de prudence et à examiner attentivement la conception et la mise en œuvre de cette organisation afin d'atténuer tout impact disproportionné que les changements proposés pourraient avoir sur les sciences humaines.

En raison du court délai imparti pour cette consultation, les recommandations présentées sont brèves et ne peuvent être considérées comme représentant toutes les informations et considérations qui auraient pu être recueillies sur cette question. La Fédération encourage la poursuite de la collaboration entre le gouvernement et les communautés de recherche tout au long de la conception et de la mise en œuvre de la nouvelle organisation-cadre pour le financement de la recherche.

Dans le cadre du modèle fédéral actuel de soutien à la recherche, le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) fait partie intégrante de l'avancement de la recherche en sciences humaines au Canada, à une époque où le soutien durable envers nos disciplines se révèle plus important que jamais. La relation étroite que la Fédération entretient avec le CRSH a permis à notre organisation de donner une voix plus forte au milieu des sciences humaines, en renforçant l'impact disciplinaire de ces domaines de recherche et en faisant profiter la population canadienne des avantages de la recherche en sciences humaines. Nous exhortons le gouvernement fédéral à maintenir le leadership, l'autonomie et l'interdépendance des conseils subventionnaires fédéraux, à s'appuyer sur les progrès importants réalisés par les conseils pour faire progresser l'équité, la diversité, l'inclusion, et la décolonisation (EDID) et la recherche autochtone dans le cadre de l'excellence de la recherche au Canada, et à continuer de répondre aux besoins des diverses communautés disciplinaires qui constituent la pierre angulaire de la force de la recherche au Canada.

En accord avec les objectifs du gouvernement de favoriser un écosystème de recherche de classe mondiale et en réponse à l'appel à la consultation de la communauté sur la conception et la mise en œuvre de la nouvelle organisation, nous invitons le gouvernement à prendre en considération les recommandations suivantes :

Recommandation 1 : Maintenir l'investissement et le soutien du gouvernement fédéral en faveur des sciences humaines



## Soutien à la recherche orientée en fonction d'enjeux prioritaires

- Afin de renforcer le système de recherche de classe mondiale du Canada et de mieux soutenir les recherches axées sur les missions, sur les chercheurs.euses, ainsi que l'innovation, nous recommandons que la définition de la recherche axée sur la mission, l'innovation et l'impact de l'organisme soit élargie et clarifiée pour tenir compte des différences disciplinaires inhérentes entre les sciences naturelles, le génie, la santé, et les sciences humaines. Ces concepts qui sont au cœur de la nouvelle organisation ne peuvent pas être appliqués uniformément à travers ces disciplines, puisqu'elles sont intrinsèquement axées sur des priorités très différentes. Les critères utilisés pour déterminer la capacité d'un projet, sa classification et la valeur de son impact diffèrent d'une discipline à l'autre. Par exemple, l'impact d'un projet du génie sur la cybersécurité peut prendre la forme de nouvelles normes cryptographiques. En revanche, l'impact d'un projet de cybersécurité dans le domaine des sciences humaines peut prendre la forme d'une meilleure compréhension des différentes incidences socio-économiques des cyberattaques sur les diverses communautés du Canada.
- Pour relever les divers défis auxquels les Canadien.ne.s sont confronté.e.s aujourd'hui, un éclairage venant de toutes les disciplines, y compris les sciences humaines, est nécessaire. Des défis tels que les changements climatiques et les avancées de l'intelligence artificielle requièrent une contribution et une expertise interdisciplinaires¹ globales afin d'aborder, de comprendre et de gérer pleinement leur impact sur la population canadienne. Pour cette raison, il est essentiel que certaines recherches axées sur les missions soient menées par les sciences humaines et, sinon, qu'elles soient intégrées de manière réfléchie afin de garantir que les progrès scientifiques, l'innovation et les recherches futures dans toutes les disciplines soient réalisés de manière responsable en tenant dûment compte des incidences éthiques, environnementales, juridiques et sociales, parallèlement aux considérations économiques.
- En outre, la nouvelle organisation devrait s'aligner sur la recommandation du comité consultatif du gouvernement concernant un engagement en faveur d'investissements soutenus et pluriannuels dans les conseils subventionnaires et la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). Comme l'indique le rapport 2023 comité consultatif, « la recherche orientée en fonction d'enjeux prioritaires ne peut progresser que si des programmes vigoureux de recherche fondamentale ou libre sont en place... Nous nous attendons à ce que la plupart des financements axés sur la mission incluent un financement correspondant aux conseils existants ». La poursuite et l'augmentation des investissements dans les organismes subventionnaires et leurs travaux sur la recherche fondamentale permettront au Canada d'être prêt à relever les défis d'aujourd'hui et de demain.
- De plus, nous recommandons que la nouvelle structure maintienne un financement solide pour la recherche menée par les chercheurs.euses par l'intermédiaire des conseils. Étant donné que les méthodes, les critères et les priorités de recherche diffèrent d'une discipline à l'autre, il est essentiel pour le succès futur de l'écosystème de recherche canadien que toutes les méthodes

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'utilisation du terme interdisciplinaire, qui fait généralement référence à de nouvelles disciplines telles que les études du genre, englobe la recherche multidisciplinaire et transdisciplinaire tout au long du présent document. La Fédération souligne l'importance d'inclure ces termes dans les conversations futures concernant la nouvelle organisation et ses priorités de recherche



de recherche, y compris celles des sciences humaines, soient prises en compte et considérées dans les flux de financement et de programmation.

 La nouvelle organisation doit veiller à ce que les processus d'évaluation par les pairs soient maintenus et intégrés dans tout nouveau flux de financement et de projet, y compris les flux axés sur la mission. Il convient de s'inspirer des processus d'évaluation par les pairs présents au sein des organismes subventionnaires, qui sont des chefs de file dans leurs domaines de recherche disciplinaires.

## Soutien à l'entreprise de recherche moderne et à la recherche interdisciplinaire

- Lors de la conception et de la mise en œuvre de programmes de recherche interdisciplinaires et internationaux axés sur la mission, l'organisation devrait s'appuyer sur les commentaires et l'expertise disciplinaire des organismes subventionnaires. Le rôle du CRSH au sein du Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE) a été essentiel pour s'assurer que les politiques et les programmes des trois organismes soutiennent pleinement les connaissances de la recherche en sciences humaines.
- Il faudra également veiller à ce que ces programmes ne désavantagent pas structurellement les établissements de petite et moyenne taille ou les disciplines des sciences humaines. Comme on l'a entendu tout au long de l'étude du Comité permanent de la science et de la recherche sur la répartition des fonds du gouvernement fédéral entre les établissements d'enseignement postsecondaire du Canada, le succès futur de l'entreprise de recherche moderne du Canada est affecté par ces préoccupations structurelles et ces défis doivent être abordés et pris en compte dans la conception et la mise en œuvre de la nouvelle organisation.
- Alors que la nouvelle organisation s'efforce d'encourager la recherche internationale et de promouvoir les chercheurs.euses canadien.ne.s à des niveaux compétitifs à l'échelle internationale, il faut veiller à ce que les contributions et les progrès précieux réalisés par les organismes subventionnaires dans le domaine de la recherche internationale se poursuivent. L'annonce récente d'un partenariat entre le National Endowment for the Humanities (NEH), situé aux États-Unis, et le CRSH est essentielle pour continuer à faire avancer la recherche en sciences humaines auprès d'un public international. Ce partenariat ne doit pas être perdu de vue lors du processus de conception et de mise en œuvre de la nouvelle organisation. En outre, la participation récemment annoncée du Canada au pilier II d'Horizon Europe doit se poursuivre sans interruption tout au long du processus de conception et de mise en œuvre. Ces récents développements démontrent la valeur et les progrès déjà réalisés par l'entremise des organismes subventionnaires fédéraux.
- Pour soutenir davantage l'entreprise de recherche moderne du Canada, la nouvelle organisation devrait veiller à ce que l'allocation de fonds aux sciences humaines ne descende pas en dessous des niveaux actuels tels qu'articulés dans le budget fédéral de 2024, et devrait être augmentée pour assurer la parité entre les disciplines de recherche. Sans mesures de protection en place, les disciplines des sciences humaines risquent de prendre du retard en raison des différences disciplinaires inhérentes à la capacité, à l'impact et à la valeur des projets. Par exemple, les projets financés par la Fondation canadienne pour l'innovation dans le domaine des sciences



humaines et des arts ont diminué à la fois en valeur et en nombre entre 2022 et 2023, de sorte que 2023 a vu le financement le plus faible pour ces disciplines depuis 2019. Les projets financés dans toutes les autres disciplines ont connu une augmentation du montant moyen de financement alloué par projet. En protégeant toutes les disciplines et en garantissant la parité de financement entre les disciplines, le Canada aura la capacité de relever pleinement les défis les plus pressants de notre époque.

• En outre, l'organisation doit s'efforcer de réduire la charge administrative et veiller à ce que les programmes et les flux de financement continuent de répondre aux besoins spécifiques des différentes communautés disciplinaires. Dans les sciences humaines, par exemple, les livres savants restent au cœur de la mobilisation des nouvelles connaissances. Une étude menée par la Fédération en 2022 a révélé que, bien que la part de marché des livres en tant que forme de diffusion des connaissances ait diminué dans d'autres disciplines, ils continuent de représenter près de 70 % des citations en sciences humaines. Cette différence dans la mobilisation des connaissances disciplinaires et la communication savante met en évidence le besoin distinct de programmes et de flux de financement véritablement interdisciplinaires en encourageant toutes les disciplines, en particulier les sciences humaines, à s'épanouir dans le cadre de la nouvelle organisation.

## Recommandation 2 : Intégrer l'équité, la diversité, l'inclusion, et la décolonisation (EDID) et soutenir la recherche autochtone

- L'organisation devrait donner la priorité à l'intégration significative de l'équité, de la diversité, de l'inclusion, et de la décolonisation (EDID) et au soutien de la recherche autochtone dans tous les domaines de l'organisme et du système fédéral de soutien à la recherche. Les conseils subventionnaires fédéraux ont réalisé d'importants progrès dans le cadre de l'excellence de la recherche pour faire progresser l'EDID et la recherche autochtone dans le paysage de la recherche canadienne, notamment en améliorant l'accès équitable aux possibilités de financement et en fournissant l'orientation et le soutien nécessaires aux établissements. S'appuyer sur ces travaux et veiller à ce que les différences et les besoins de chaque discipline en matière d'EDID soient pris en compte devrait être une priorité immédiate pour le nouvel organisme, en s'appuyant sur l'expertise de ces diverses communautés disciplinaires.
- La Fédération exhorte également le gouvernement à maintenir <u>le programme Dimensions</u> afin de contribuer à la réalisation des objectifs liés à l'EDI. Le programme Dimensions a été essentiel dans la promotion de l'intégration significative de l'EDI à tous les niveaux de l'entreprise de recherche et ne devrait pas être perdu vue lors du processus de conception et de mise en œuvre de l'organisation-cadre de recherche.
- La Fédération souhaite également attirer l'attention du gouvernement sur d'autres préoccupations liées à l'EDID concernant le terme « axé sur la mission. » Ce terme comporte des connotations religieuses, militaires et coloniales, et peut être interprété comme excluant et contraire aux efforts de réconciliation. Un autre terme, « moonshot » ou recherche ambitieuse, est examiné et approfondi dans <u>un rapport publié par Thomas Goldsmith en 2022.</u> En outre, le Comité permanent de la science et de la recherche a publié <u>son propre rapport sur le terme « moonshot ».</u> Le rapport indique que « ... le concept de « moonshot program » s'applique



maintenant, plus largement, à tous les programmes de recherche collaboratifs de grande envergure qui, risqués et coûteux en ressources, poursuivent des objectifs ambitieux à long terme. » Nous recommandons au gouvernement d'envisager ce terme ou une autre alternative à « axé sur la mission ».

- De manière générale, la focalisation sur la recherche « axée sur une mission » ne doit pas éclipser la recherche axée sur le ou la chercheur.euse ou la communauté, car cela risquerait d'exclure les chercheurs.euses qui utilisent des méthodologies et des modes de connaissance tels que les méthodologies et modes de connaissance autochtones, féministes, queer et antiracistes.
- La Fédération exhorte également le gouvernement, lors de la nomination du nouveau conseil d'administration de l'organisation-cadre de recherche, à assurer la parité hommes-femmes et une représentation significative des membres d'autres groupes méritant l'équité. Il est essentiel pour le succès de la nouvelle organisation que les diverses voix de l'écosystème de la recherche au Canada soient inclues à tous les niveaux de l'organisation.

## Recommandation 3 : Répondre aux besoins et aux atouts des différentes communautés disciplinaires

Nouvelle organisation, communautés disciplinaires et liens avec la communauté de recherche élargie

- Nous recommandons qu'au moins un tiers (1/3) des membres du conseil d'administration soit issu des disciplines des sciences humaines. Le conseil d'administration du Fonds de recherche du Québec nouvellement restructuré, par exemple, comprend au moins trois (3) représentant.e.s expert.e.s issu.e.s de chaque domaine: Santé, Nature et technologie, et Société et culture. La représentation proportionnelle de toutes les disciplines est une mesure importante pour renforcer les liens entre les communautés disciplinaires, les processus décisionnels et la nouvelle organisation.
- Les organismes subventionnaires fédéraux sont les porte-parole de leurs communautés de recherche au sein du gouvernement. Le leadership, l'autonomie et l'interdépendance des conseils doivent être protégés et maintenus au sein de cette nouvelle structure. Les président.e.s doivent rester les décideur.euse.s principaux.ales de leurs communautés et organisations disciplinaires distinctes.
- La Fédération exhorte le gouvernement à maintenir la représentation des communautés disciplinaires et des expert.e.s en recherche au sein des organes consultatifs respectifs de chaque agence. Ces derniers continueront d'offrir une composante unique et nécessaire afin de favoriser la collaboration entre le gouvernement et les chercheurs.euses dans les domaines de la santé, des sciences naturelles, de l'ingénierie, et des sciences humaines.
- La structure proposée pour la nouvelle organisation modifie la nature et l'autorité des président.e.s des conseils, un poste au statut équivalent à celui d'un sous-ministre. Afin que la nouvelle organisation puisse garantir que l'autonomie et l'autorité des conseils restent au centre du soutien à la recherche, lesquelles ont été vitales dans la promotion d'un système de recherche de classe mondiale du Canada, la transparence dans les processus de prise de



décision du ou de la Chef.fe de la direction, et la transparence dans les conseils offerts par le Conseil d'administration nouvellement proposé ainsi que par les comités consultatifs des conseils seront cruciales.

• La Fédération exhorte également l'organisation à veiller à ce que le ou la Chef.fe de la direction soit tenu.e de rendre des comptes aux diverses communautés qu'il ou elle représentera et à ce que les mandats soient limités afin d'éviter que l'organisation-cadre ne soit perçu comme étant trop étroitement alignée sur une seule communauté. Au fil du temps, les Chef.fe.s de la direction devraient être issu.e.s des trois principales communautés, à tour de rôle.

Les organismes subventionnaires fédéraux ont réalisé des progrès importants dans la promotion d'un écosystème de recherche de classe mondiale. La nouvelle organisation devrait s'efforcer de poursuivre ces progrès en alignant sa structure et sa programmation sur les besoins des divers milieux disciplinaires du Canada, y compris les sciences humaines qui doivent être reconnues comme faisant partie intégrante d'un écosystème de recherche robuste et doivent être représentées proportionnellement à tous les niveaux de la conception et de la mise en œuvre de ce nouveau système.

Les chercheurs.euses en sciences humaines offrent des perspectives uniques sur les défis complexes d'aujourd'hui et de demain et leur inclusion est nécessaire afin de favoriser des solutions globales, efficaces, durables et inclusives.

Afin que l'organisation atteigne ces objectifs et réussisse à harmoniser, à rationaliser et à renforcer l'écosystème canadien de la recherche, la Fédération recommande fortement au gouvernement de se concentrer sur l'établissement d'une entité-cadre représentative et collaborative avant d'apporter des changements à la législation ou aux programmes des organismes subventionnaires fédéraux actuels, qui représentent la fondation du système de recherche de calibre mondial du Canada. Il faut veiller à ce que l'expertise administrative et de recherche démontrée par les conseils subventionnaires fédéraux ne soit pas perdue de vue dans un nouveau système.

La Fédération des sciences humaines se réjouit à l'idée d'une collaboration continue entre la communauté et le gouvernement sur la conception et la mise en œuvre de la nouvelle organisation-cadre pour le financement de la recherche afin de continuer à faire progresser la position du Canada en tant que leader, chef de file de classe mondiale en matière de recherche dans toutes les disciplines.